

ACHATS

MOINS DE PRODUITS TOXIQUES

ÉDITION
SEPTEMBRE
2017

— DES CONSEILS POUR S'EN
PASSER À LA MAISON ET AU JARDIN



ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

SOMMAIRE

3 Trop de produits dangereux insoupçonnés chez vous

4 Comment reconnaître un produit « dangereux » ?

- 4 Les symboles de danger
- 4 L'étiquette "Émissions dans l'air intérieur"

5 Limiter les produits dangereux à la maison

- 5 Les produits ménagers
- 8 Les produits de bricolage

12 Se passer des pesticides au jardin

- 12 Des produits loin d'être anodins
- 13 Jardiner au naturel

15 Pour aller plus loin

GLOSSAIRE

Adjuvant

Substance incorporée à un produit pour en modifier, en améliorer ou en compléter certaines caractéristiques.

COV (composé organique volatil)

Famille de produits chimiques à base de carbone qui se présentent sous forme gazeuse dans l'atmosphère. Ils sont émis par les produits pétroliers, les peintures, les solvants, etc.

HAP (hydrocarbure aromatique polycyclique)

Famille de composés chimiques semi-volatils émis par certains produits industriels, la combustion du bois... et considérés comme toxiques.

Pesticide

Substance chimique utilisée pour la lutte contre les organismes indésirables ou les ravageurs.

Mal utilisés, ils peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire et/ou contaminer l'environnement.

Substance active

Matière efficace contre les maladies ou les ravageurs, contenue dans les médicaments, les produits phytosanitaires, etc.

Trop de produits dangereux insoupçonnés chez vous

Les produits ménagers, les produits de bricolage, les peintures et solvants, les bombes d'insecticide peuvent être toxiques et présenter un risque significatif pour la santé et/ou l'environnement. Ces produits sont dangereux et doivent faire l'objet d'une attention particulière.

Ils peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, facilement inflammables, etc. Dès lors qu'ils sont mélangés aux ordures ménagères, ils présentent un risque pour les personnes en charge de la gestion des déchets, mais également pour les installations de traitement.

Pour limiter les risques liés à ces produits, demandez-vous s'il est indispensable de les utiliser ou s'il est possible de les remplacer par d'autres produits plus respectueux de l'environnement.



Au quotidien, il est possible de se passer d'un grand nombre de ces produits.

TOUS LES GUIDES ET FICHES DE L'ADEME SONT CONSULTABLES SUR :
www.ademe.fr/guides-fiches-pratiques

LES GUIDES PEUVENT ÊTRE COMMANDÉS AUPRÈS DE :
www.ademe.fr/contact

Comment reconnaître un produit « dangereux » ?

Certains produits sont dangereux à la fois pour l'environnement et pour la santé. Apprendre à les reconnaître est indispensable.

Les symboles de danger

Les produits dangereux sont reconnaissables grâce à un pictogramme sur l'emballage signalant le type de danger.

PICTOGRAMMES RÉGLEMENTAIRES SUR LES PRODUITS DANGEREUX



L'étiquette « Émissions dans l'air intérieur »



Elle signale le niveau d'émissions en composés organiques volatils des produits de construction ou de revêtement de murs, sols ou plafonds. Le niveau d'émissions est indiqué selon une échelle allant de A+ (très faibles) à C (très fortes).

Limiter les produits dangereux à la maison

Les produits ménagers et de bricolage sont présents dans tous les foyers et peuvent être nocifs pour votre santé et l'environnement. Il existe des solutions moins polluantes.

Les produits ménagers

Certains sont nocifs

Les produits qui contiennent des substances allergisantes, irritantes, corrosives, et risquées pour l'environnement et la santé sont à éviter. De nombreux produits utilisés quotidiennement, surtout s'ils sont parfumés, émettent des composés organiques volatils (COV) qui vont polluer l'air de la maison. Leurs composants chimiques peuvent polluer l'eau et les sols.

Le mélange de certains produits peut provoquer des émanations dangereuses. Par exemple, le mélange de l'eau de javel avec un produit contenant de l'acide (décapant, détartrant,...) ou de l'amoniac entraîne la formation d'un mélange gazeux nocif pouvant provoquer une irritation des yeux, une toux, des crises d'asthme, des nausées, etc.



Mélanger des produits chimiques peut être dangereux.

Quelques exemples de produits à risques :

- ▶ Les antibactériens et les désinfectants ;
- ▶ Les parfums d'intérieur (sprays, bougies, encens...);
- ▶ Les décapants ;
- ▶ Les adoucissants ;
- ▶ Les cires et laques ;
- ▶ Les détergents et détachants ;
- ▶ Les détartrants.

LES DÉSINFECTANTS, UN RISQUE POUR LA SANTÉ

En France, 7 ménages sur 10 utilisent de l'eau de javel car la croyance selon laquelle l'habitat devrait être débarrassé de tout microbe est très répandue. Or, dans les foyers qui ont recours à l'eau de Javel, les enfants ont plus de risques de développer des infections respiratoires*.

* Source: Etude de Lidia Casa et al, Université catholique de Louvain, 2015.

Privilégier les produits labellisés

Choisissez de préférence des produits porteurs de l'Écolabel Européen. Ils sont disponibles dans une large gamme de prix et concernent quasiment tous les produits pour nettoyer la maison, le linge et la vaisselle. Dans tous les cas, respectez les doses indiquées sur l'emballage.

D'autres logos signalent également les produits ayant moins d'impact sur l'environnement.

					
Produits d'entretien*	✓		✓	✓	
Liquides vaisselle à la main	✓		✓	✓	
Produits pour lave-vaisselle**	✓		✓	✓	✓
Lessives	✓		✓	✓	✓
Adoucissants			✓	✓	✓
Produits spécifiques***		✓			

* pour sols, murs, plafonds, vitres, sanitaires...

** liquides, tablettes, poudre.

*** automobiles, bateaux, bâtiments.

Nettoyer sa maison autrement

Des solutions existent pour maintenir une maison propre avec des produits moins toxiques pour votre santé et l'environnement.

Mais ces produits basiques ou acides doivent aussi être utilisés avec précaution. Ne les surdosez pas et lisez bien les consignes !

Si vous utilisez des huiles essentielles, sachez qu'elles peuvent être irritantes pour les voies respiratoires.

▶ **Le bicarbonate de soude** absorbe les odeurs, nettoie les surfaces, permet de déboucher les canalisations... ;

▶ **Le savon noir** nettoie et dégraisse : une cuillère à soupe de savon noir dans un seau d'eau nettoie parfaitement les sols ;

▶ **Le vinaigre blanc** permet de nettoyer casseroles, cafetière, argenterie, micro-ondes, salle de bain etc... Cependant, ce produit étant acide, ne le versez pas en grande quantité dans vos toilettes ou éviers ;

▶ **Le citron** nettoie, désinfecte, désodorise : si vous placez un demi-citron dans la porte de votre réfrigérateur, il absorbera les mauvaises odeurs.



Inutile de surdoser pour bien nettoyer.

Sinon, privilégiez des solutions mécaniques pour déboucher des canalisations, par exemple : ventouse, furet, eau chaude, avant de verser des produits ménagers.

POUR UN NETTOYAGE SAIN : LES MIRACLES DE LA VAPEUR

La vapeur dissout les graisses et nettoie en profondeur. Sans parfum, elle ne détériore pas la qualité de l'air. Mais pensez à aérer systématiquement pour ne pas augmenter l'humidité dans votre logement.

Les produits de bricolage

La décoration et l'aménagement de la maison sont un plaisir. Chaque année de très grandes quantités de peintures, revêtements muraux et solvants sont consommées, mais certains constituent des risques pour la santé et l'environnement.

Les solvants usagés, les restes de peinture ou les colles doivent être apportés en déchèterie. Ne videz jamais ces produits dans votre évier, dans les caniveaux ou sur les sols, ils contamineraient dans ce cas l'eau et la chaîne alimentaire, avec pour conséquences :

- ▶ la perturbation du fonctionnement des stations d'épuration ;
- ▶ la pollution des rivières ;
- ▶ la disparition de certaines espèces aquatiques ;
- ▶ en cas de rejet sur les sols, la contamination des nappes phréatiques.



Même à une très faible concentration, un micropolluant peut avoir des effets négatifs sur les organismes vivants en raison de sa toxicité, de sa persistance et de son accumulation dans l'eau des rivières.

EN SAVOIR PLUS

Guide « Que faire de ses déchets ? »
Site Internet www.quefairedemesdechets.fr

Les produits à risques

Voici quelques exemples de produits qui peuvent émettre des polluants dans l'air des logements.

Les peintures

La peinture est une préparation liquide, pâteuse ou pulvérulente. Elle est constituée notamment de solvants, de pigments et de liants (résines). On distingue deux types de peintures :

▶ **Les peintures à l'huile** (« glycéro », peintures polyuréthanes...) se diluent et se nettoient au white-spirit ou à l'aide d'autres solvants. Tous les chiffons et pinceaux souillés doivent obligatoirement être apportés en déchèteries (et ne pas les jeter à la poubelle).

▶ **La peinture dite « acrylique »** se dilue et se nettoie à l'eau, mais ne videz jamais vos restes de peinture dans l'évier.

Les solvants

Les essences spéciales, le toluène, le white-spirit, l'acétone, les alcools, la térébenthine sont des solvants. Ils fluidifient la peinture, facilitent son application et permettent le nettoyage des équipements. En contrepartie, ils présentent plusieurs inconvénients :

- ▶ émissions de COV (composés organiques volatils) ;
- ▶ risque pour la santé des utilisateurs ;
- ▶ risque d'incendie ;
- ▶ danger pour l'environnement.

VERS UNE MOINDRE UTILISATION DES SOLVANTS

L'eau remplace de plus en plus souvent les solvants organiques. Toutefois, les peintures et vernis à l'eau contiennent aussi une faible quantité de co-solvants organiques (5 à 20 %). Ce sont généralement des alcools ou des éthers de glycol, moins agressifs pour la santé. Mais certains éthers de glycol auraient des effets néfastes sur la reproduction de l'être humain. La prudence s'impose.

Les pigments

Les pigments sont d'origine minérale ou végétale. Ils sont dangereux lorsqu'ils contiennent des métaux toxiques (chrome, etc.). Ce sont des micro-polluants toxiques même à très faible concentration. On trouve aussi des pigments à base de fer, d'aluminium, de zinc, de cuivre... La combustion de ces pigments métalliques libère des gaz cancérigènes et neurotoxiques. Attention donc à ne jamais brûler des meubles peints dans une cheminée, dans un poêle ou même à l'extérieur.

Les lessives murales

Elles contiennent généralement des produits à base de soude qui peuvent irriter la peau et les yeux en cas de contact ou de projection. Les eaux de lessivage et de rinçage contiennent des détergents, des résidus de peinture, de résine, etc.

Les décapants

Ce sont des formulations concentrées, plus ou moins complexes, contenant des solvants, des tensio-actifs, des épaississants, des acides et/ou des inhibiteurs de corrosion. Ces composés peuvent être agressifs pour les yeux et la peau. Le décapage par brûlage génère des fumées nocives et éventuellement des gaz toxiques.

L'AMIANTE

L'amiante est un produit à traiter avec précaution car il constitue un danger pour la santé et l'environnement. Son usage est interdit en France depuis le 1^{er} janvier 1997. Toutefois, si de l'amiante est présent comme matériau de construction dans un bâtiment (flocage, calorifugeage, faux plafonds, etc.), ne l'enlevez pas vous-même. Faites appel à un professionnel qualifié conformément à la réglementation.

EN SAVOIR PLUS

Site Internet du ministère : www.ecologique-solidaire.gouv.fr/lutte-contre-lamiante

Les solutions alternatives

Privilégiez les solutions ayant un impact moindre sur la santé et l'environnement :

► **Privilégiez les produits classés A+** sur l'étiquette des émissions dans l'air intérieur.

► **Achetez des produits porteurs d'un logo environnemental** garantissant des produits plus respectueux de l'environnement ;

Peintures, vernis et lasures	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Enduits			✓	✓	✓	✓
Colorants universels			✓			
Colles				✓	✓	✓

► **Choisissez des produits comme des peintures acryliques ou des peintures minérales** ne contenant pas de solvants organiques ;

► **Adoptez les techniques de pose de revêtements de sol sans colle ;**

► **Utilisez du papier de verre pour décaper**, plutôt que du solvant ;

► **Bannissez les solvants organiques chlorés** et privilégiez le nettoyage à haute pression uniquement à l'eau ;

► **Réutilisez ce qui peut l'être**, par exemple les restes de peinture en sous-couche ou les solvants usagés pour nettoyer le matériel.

PROTÉGEZ-VOUS

- Portez des moyens de protection (gants, lunettes, masques, etc.) quand vous manipulez des produits dangereux ;
- Aérez soigneusement pendant et après les travaux ;
- Fermez hermétiquement les récipients contenant les solvants neufs ou usagés et rangez les chiffons imbibés de colle ou de solvants dans des récipients clos ;
- Stockez les solvants neufs et usagés dans des locaux bien ventilés et mettez-les hors de portée des enfants et loin des produits alimentaires. Équipez le local de stockage d'un extincteur.



Des masques à filtres sont indispensables pour effectuer de nombreux travaux de bricolage : ils vous protègent des particules, des poussières et des polluants.

Se passer des pesticides au jardin

Les pesticides incluent les insecticides, les herbicides ou désherbants, les anti-nuisibles et les fongicides. Ils contiennent une ou plusieurs substances actives, des adjuvants et des formulants. Depuis janvier 2017, la vente de ces produits n'est plus autorisée en libre-service. La vente des pesticides chimiques sera interdite à partir de janvier 2019, mais il est possible de s'en passer dès à présent.

Des produits loin d'être anodins

Leur toxicité pour l'homme peut être grave en cas d'absorption accidentelle, d'inhalation forte ou de contact avec la peau. Mais aussi en cas d'ingestion régulière de résidus de pesticides dans l'alimentation ou l'eau de boisson.

Outre les empoisonnements, les pesticides sont capables d'endommager le système immunitaire ou de perturber les régulations hormonales. Ils sont également soupçonnés d'accroître le taux de certains cancers (sein, prostate) et de réduire la fécondité masculine.

Ces produits peuvent aussi être dangereux pour l'environnement :

► **En polluant les eaux :** les jardiniers amateurs seraient responsables pour 1/4 de la pollution des eaux de surfaces et des nappes souterraines. Plus de 90 % de nos cours d'eau sont contaminés par les pesticides.

► **En polluant l'air :** les 3/4 du volume des produits appliqués seraient perdus lors de pratiques inopportunes comme en cas de pulvérisation par temps venteux par exemple.

► **En perturbant les milieux naturels :** les espèces aquatiques sont directement menacées par les surdosages et l'application à proximité de points d'eau, sur des sols imperméables ou en pente, qui entraînent les pluies souillées vers les ruisseaux et les rivières.

Ne jetez jamais vos restes de produits à la poubelle. Rapportez-les en magasin de jardinage ou en déchèterie.

EN SAVOIR PLUS

Guide de l'ADEME « Que faire de ses déchets ? »
Site Internet: www.quefairedemesdechets.fr

Jardiner au naturel

Les pesticides sont rarement indispensables. Vous pouvez éviter de les utiliser en ayant recours à d'autres méthodes.

Pour lutter contre les mauvaises herbes

► **Paillez le sol avec les déchets du jardin** (tailles d'arbustes broyés, feuilles mortes, fleurs fanées, tontes de pelouse sèches), cela évite la repousse des mauvaises herbes et permet d'utiliser de grandes quantités de déchets verts, de retenir l'eau, d'amender et de protéger le sol et sa micro-faune ;



Pour pailler, on peut utiliser des tontes de pelouse, des feuilles mortes, des brindilles ou des déchets végétaux de cuisine.

► **Faites une tonte haute (6 à 8 cm) des gazons**, cela permet de limiter les germinations d'herbes indésirables et l'envahissement par la mousse ;

► **Semez des « engrais verts »** (plantes à croissance rapide type moutarde, phacélie...) sur les parcelles non cultivées du potager ;

► **Utilisez de l'eau bouillante (eau de cuisson) sur les terrasses ou les allées** pour vous débarrasser des mauvaises herbes ;

► **Désherbez à l'aide d'une binette ou d'un sarcloir.**

Pour lutter contre les maladies

- **Utilisez des variétés horticoles ou potagères résistantes.** Les plantes bien adaptées au sol, au climat ou à l'exposition de votre jardin seront naturellement plus résistantes, surtout si vous ne serrez pas trop les plantations ;
- **Pulvériser des décoctions de plantes** de manière préventive comme le purin d'ortie, de prêle ou de fougère.

Pour lutter contre les ravageurs

- **Favorisez la présence de prédateurs naturels** en installant des nichoirs pour les hirondelles et les mésanges (prédateurs de chenilles et de moustiques), en créant des tas de bois pour les crapauds et les hérissons qui s'attaquent aux limaces, ou encore en disposant des pots remplis de paille et retournés pour les perce-oreilles friands de pucerons ;
- **Créez des associations de plantes** pour repousser les insectes indésirables ;
- **Variez les cultures d'une année à l'autre** pour rompre le cycle des parasites ;
- **Remplacez les insecticides par des produits non ou peu toxiques** (savon noir, décoction de tanaisie...).

EN SAVOIR PLUS

Guide de l'ADEME « Le compostage et le paillage »
Retrouvez toutes les techniques de jardinage sans pesticides, des témoignages et un forum sur le site : www.jardiner-autrement.fr



Avec 17 millions de jardiniers amateurs, la France se place au premier rang européen en termes de marché des produits pour le jardin.

POUR ALLER PLUS LOIN

D'autres produits à traiter avec précaution

Les piles et les accumulateurs

Les piles et accumulateurs usagés peuvent libérer dans l'environnement de nombreux composés dangereux : acide, plomb, lithium, mercure... Ne les jetez jamais dans votre poubelle d'ordures ménagères mais apportez-les dans un lieu de collecte (magasins, déchèteries...).

Les équipements électriques et électroniques

Rapportez l'électroménager, les équipements informatiques, les téléphones, les téléviseurs... chez le distributeur qui a l'obligation de reprendre l'équipement usagé lors de l'achat d'un appareil neuf. Vous pouvez aussi les déposer dans une déchèterie ou profiter des collectes organisées par votre collectivité. Cette collecte spécifique permet de recycler les matériaux récupérables, mais aussi de récupérer et de traiter les produits nocifs qu'ils peuvent contenir.

Les huiles de vidange

Les huiles de vidange contiennent de nombreux éléments toxiques pour la santé et susceptibles de contaminer l'environnement, en particulier des métaux lourds, des acides organiques, des phénols, des phtalates et des composés aromatiques parmi lesquels des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP). Leur rejet dans la nature est interdit car très nuisible.

Les déchèteries, certains garagistes et distributeurs automobiles peuvent récupérer les huiles de vidange usagées. Pour connaître le point de collecte en déchèterie le plus proche de chez vous, adressez-vous à votre mairie.

EN SAVOIR PLUS

Le site de l'ADEME
www.ademe.fr/particuliers-eco-citoyens/dechets

Un outil pour savoir où jeter ses déchets et se débarrasser d'objets devenus inutiles

www.quefairedemesdechets.fr

Un outil pour rechercher une déchèterie et les produits qu'elle accepte
www.sinoe.org

Guide de l'ADEME « Que faire de ses déchets ? »

Ce document est édité par l'ADEME

ADEME | 27, rue Louis Vicat | 75737 Paris cedex 15

Conception graphique : Agence Giboulées

Rédaction : Agence Giboulées, Hélène Bateau

Illustrations : Olivier Junière, Camille Leplay

Photos : Fotolia : Konstantin Yuganov, JPC-PROD, Kadmy ; MEDDE : Arnaud Bouissou, Bernard Suard

L'ADEME en bref

L'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (ADEME) participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable. Elle met ses capacités d'expertise et de conseil à disposition des entreprises, des collectivités locales, des pouvoirs publics et du grand public, afin de leur permettre de progresser dans leur démarche environnementale.

L'Agence aide en outre au financement de projets, de la recherche à la mise en œuvre et ce, dans les domaines suivants : la gestion des déchets, la préservation des sols, l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, les économies de matières premières, la qualité de l'air, la lutte contre le bruit, la transition vers l'économie circulaire et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

www.ademe.fr



Les Espaces **INFO → ÉNERGIE**, membres du **réseau rénovation info service**, vous conseillent gratuitement pour diminuer vos consommations d'énergie.

Pour prendre rendez-vous avec un conseiller et être accompagné dans votre projet :

renovation-info-service.gouv.fr

0 808 800 700

Service gratuit
+ prix appel

CE GUIDE VOUS EST FOURNI PAR :



010309 | Septembre 2017

ISBN 979-10-297-0928-9

